

Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat
Pact Arim Dordogne



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN
2 LOGEMENTS**

24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

Dossier DCE / MAI 2009

C . C . T . P
LOT 09 – TRAITEMENT DES MURS et BOIS

Sommaire

DESCRIPTION DES OUVRAGES	2
09.1 NOTA	2
09.2 BARRAGES CHIMIQUES	2
09.3 TRAITEMENT DES BOIS DE CHARPENTE	2

DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra:

- La fourniture, la pose et maintenance de tous ses matériaux.

09.1

NOTA

Tous les ouvrages devront être réalisés avec toutes les précautions requises dans les conditions telles, qu'ils présentent toutes les qualités de solidité et de durée.

Il est expressément spécifié que l'entrepreneur devra l'exécution complète et parfaite de la totalité de ses ouvrages, façons et fourniture nécessaires pour obtenir celle-ci dans le respect des règles de l'art, les DTU et Normes en vigueur au moment de la réalisation des travaux.

L'entrepreneur est censé inclure dans son prix le chiffrage de tous les éléments matériels ou travaux nécessaires à une bonne réalisation des ouvrages et compléter de part sa connaissance les manques éventuels du CCTP.

L'entreprise devra se conformer aux indications, recommandations et obligations du Plan Général de Coordination joint au présent appel d'offre pour l'élaboration de son prix.

De plus l'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables, dans l'ordre général et par analogie étant entendu qu'il doit assurer le complet et parfait achèvement des travaux prévus ou non au CCTP ci-après, conformément aux règles de l'art et de la bonne construction et ce, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission aux plans, CCTP, aux avant-métrés, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis

Toutes modifications que pourrait apporter l'entreprise sur les plans d'Architecte en amont de réalisation devront être formulées par écrit à celui-ci pour accord

L'entreprise devra avoir une parfaite connaissance des plans EDL (Etat des Lieux) et Plans Projet - Toutes remarques et questions se rapportant au projet devront être stipulées par écrit sur feuille séparée en complément de l'offre

Pour tous travaux dans bâtiment existant l'entreprise sera tenue de se rendre sur place afin d'en estimer les travaux à exécuter et notamment en ce qui concerne les démolitions

L'entrepreneur est tenu de se rendre sur place pour apprécier l'importance de ses prestations et les techniques à envisager

L'entrepreneur est soumis à l'obligation de résultat

Les prestations ci-après désignées seront révisées par l'entreprise suivant ses techniques et constatations

09.2

BARRAGES CHIMIQUES

Barrages chimiques à la base des murs par perforations, injections de produits anti-thermites 5 à 7 perforations au mètre, rebouchages en coordination avec le Maçon qui fournira le mortier de chaux

Ces barrages chimiques seront mis en oeuvre pour tous les murs extérieurs et refends

L'entreprise devra fournir au Maître d'Ouvrage un certificat de traitement conforme à la Norme Européenne

Localisation :

LOGEMENT 1

LOGEMENT 2

09.3

TRAITEMENT DES BOIS DE CHARPENTE

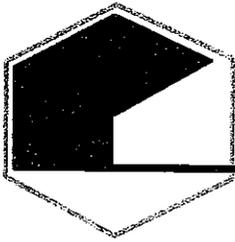
Traitement des bois de charpente comprenant:

- Sondages des bois afin de détecter les attaques
- Purge et brossage soigné des bois
- Traitement par injection aux encastresments des bois dans la maçonnerie
- Traitement par pulvérisation des planchers existants conservés et du sol en terre battue des caves
- Toutes sujétions de protection lors de ces travaux
- Toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions des fabricants, Normes et DTU en vigueur
- L'entrepreneur devra fournir au Maître d'Ouvrage un certificat de traitement conforme à la Norme Européenne.

Localisation :

LOGEMENT 1

LOGEMENT 2



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat
Pact Arim Dordogne



MAITRE D'OUVRAGE :

Commune de 24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

**REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN
2 LOGEMENTS**

24340 LA ROCHEBEAUCOURT et ARGENTINE

Dossier DCE / MAI 2009

D . P . G . F
LOT 09 – TRAITEMENT DES MURS et BOIS

LOGEMENT 1

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
DESCRIPTION DES OUVRAGES				
09.2				
BARRAGES CHIMIQUES				
L'ensemble	Ens			
09.3				
TRAITEMENT DES BOIS DE CHARPENTE				
L'ensemble	Forf			

Récapitulatif

Total Lot N°09 Traitement des murs et bois

Montant HT

Montant TVA (19,60%)

Montant TTC

LOGEMENT 2

	U	Quantité	Prix en €	Total en €
DESCRIPTION DES OUVRAGES				
09.2				
BARRAGES CHIMIQUES				
L'ensemble	Ens			
09.3				
TRAITEMENT DES BOIS DE CHARPENTE				
L'ensemble	Forf			

Récapitulatif

Total Lot N°09 Traitement des murs et bois

Montant HT
Montant TVA (19,60%)
Montant TTC